



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 32

Mercredi 4 septembre 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

acquittées de cette taxe sont priées de le faire dans les meilleurs délais.

Belprahon, le 4 septembre 2019

Secrétariat communal



Court

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 1145, au lieu-dit: «Rue de la Valle 19», commune de Court.

Projet: remplacement des fenêtres et des velux du centre communal (au 1^{er} étage, les fenêtres à 2 battants seront remplacées par des fenêtres à 3 battants).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 28 août 2019.

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Entrée en vigueur

Modification de l'article 11 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes

La modification de l'article 11 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, adoptée par l'Assemblée municipale de Court en date du 17 juin 2019, entre en vigueur au 4 septembre 2019, sous réserve de son approbation par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne.

Court, le 4 septembre 2019

Municipalité de Court, administration municipale



Corcelles

Désignation du bureau de vote et de dépouillement Élections 2019 du Conseil national et du Conseil des États du 20 octobre 2019

Le bureau de vote et de dépouillement des prochaines élections susmentionnées sera composé comme suit:

Présidente: M. Jean Aebi

Secrétaire: M. Bernard Gafner

Membres: M^{me} Ludivine Termignone

M^{me} Audrey Freire

M. Micha D'Ans

M. Vincent Mohni

M. René Christ

Suppléants: M^{me} Vanessa Muster

M^{me} Meryl Chatelain

Corcelles, le 4 septembre 2019

Conseil communal

Modification du règlement d'organisation

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne a, par décision du 16 août 2019, approuvé la modification de l'art. 1, al. 2 et l'art. 69, al. 3 du règlement d'organisation adopté le 12 juin 2019 par l'Assemblée communale de Corcelles en vertu de l'article 56 LCo.

Cette modification entre en vigueur immédiatement. Elle peut être consultée au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Corcelles, le 4 septembre 2019

Conseil communal



Crémises

Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 58 de la loi sur les constructions, le Conseil communal ouvre la procédure d'information à propos de la révision de l'aménagement local.

Le dossier de la révision comprend:

- Le plan des zones d'affectation et de construction.
- Le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage.
- Le règlement d'affectation et de construction avec ses annexes.
- Le rapport explicatif au sens de l'article 47 Ordonnance sur l'aménagement du territoire, OAT.

Le dossier de l'aménagement local est déposé publiquement du 22 août au 20 septembre 2019 inclus, auprès de l'Administration communale de Crémises et sur son site internet.

Le vendredi 6 septembre 2019 à 19h30, une séance d'information publique aura lieu dans la halle de Crémises.

Pendant la durée du dépôt public, quiconque est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés au Secrétariat communal, rue du Collège 6, 2746 Crémises.

Crémises, le 21 août 2019

Le Conseil communal



Grandval

Procès-verbal de l'Assemblée du 6 juin 2019

Conformément à l'article 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, il a été ratifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 août 2019.



Arrondissement

Commune de Loveresse

Réserve forestière totale «Envers de Montoz»

Dépôt public

Au vu de l'art. 14 de la Loi cantonale sur les forêts du 5 mai 1997, la Division forestière Jura bernois met en dépôt public du 04.09.2019 au 03.10.2019, auprès de l'administration communale de Loveresse, les documents suivants:

Documentation de base réserve forestière totale «Envers de Montoz», du 05.07.2019

Plan du périmètre du 05.07.2019, échelle 1:5'000 (A4)

La réserve forestière totale prévue a pour but de permettre un développement naturel de la forêt sur la surface retenue. La réserve se situe sur le territoire communal de Loveresse, sur les parcelles N° 382 et N° 468 (surface partielle), propriété de la Commune mixte de Loveresse (Bourgeoisie de Loveresse).

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale de Loveresse durant les heures d'ouverture. Une opposition au projet présenté peut être formulée dans le délai imparti. L'opposition écrite et argumentée est à adresser à la Division forestière Jura bernois, rue Pierre-Pertuis 7, CP 54, 2710 Tavannes.

Est habilité à faire opposition quiconque étant spécialement touché par le projet et/ou peut faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités habilitées selon le droit fédéral ou le droit sur la construction.

Tavannes, le 4 septembre 2019

Division forestière Jura bernois, Le Chef de la division, R. Queloz



Belprahon

Taxe des chiens

L'échéance pour le paiement de la taxe des chiens est fixée chaque année au 31 août 2019. Les personnes possédant un chien et ne s'étant pas encore

Grandval, le 4 septembre 2019

Le Conseil municipal

Révision de l'aménagement local

A la suite de la séance d'information relative à la révision de l'aménagement local, le Conseil municipal a décidé de prolonger le délai de participation jusqu'au **16 septembre 2019**.

Grandval, le 4 septembre 2019

Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Longchamp Chantal, Pré des Ecuelles 3, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1344, chemin du Coteau 18

Projet: Construction de deux balcons et d'une terrasse en façade Ouest.

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 28 août 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Stalder Jacques, chemin des Rocailles 7, 2740 Moutier

Auteur du projet: M. Raymond Heyer, 2742 Perrefitte

Emplacement: Parcelle N° 719, Avenue de la Gare 13

Projet: Modification du perron d'entrée au rez-de-chaussée (pharmacie) avec l'aménagement d'une rampe pour chaises roulantes, de garde-corps et de mains-courantes.

Zone: Cpc3

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 28 août 2019

Services Techniques-Urbanisme

Services industriels – Eaux

Avis important – Rue de l'Avenir Remplacement de la conduite de distribution d'eau potable

Le Service des Eaux va procéder au remplacement de la conduite de distribution d'eau potable à la rue de l'Avenir sur un tronçon d'environ 100 mètres le long des bâtiments N° 5 et 13 de la rue de l'Avenir.

Ce tronçon sera fermé à la circulation durant toute la phase du chantier. Lors de la première étape des travaux, le tronçon allant des immeubles 13 à 23 sera

également inaccessible aux véhicules pour une durée approximative de 2 semaines. En revanche, les accès piétons aux propriétés seront assurés en tout temps.

Nous rendons également attentifs les usagers que la circulation dans la rue des Golats sera bidirectionnelle. Ces travaux débiteront en principe dès le **lundi 9 septembre 2019** et dureront environ **8 semaines** et ce pour autant que les conditions atmosphériques soient favorables.

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs et à la population de Moutier et des environs de bien vouloir prendre note des restrictions de circulation et de se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, août 2019

Services industriels – Eaux

Avis de construction

Requérant: Ajanovic Amir et Elma, Champ-Fleuri 22, 2720 Tramelan et Ajanovic Amer, rue du 26 Mars 30, 2720 Tramelan

Auteur du projet: Geiser Philippe, 2735 Malleray

Emplacement: Parcelle N° 44, Rue du Nord 1

Projet: Transformation et aménagement de lucarnes en toiture; Pose d'une pompe à chaleur air-eau et de panneaux photovoltaïques en toiture; Construction d'un mur de soutènement au Nord

Zone: H3

Recensement architectural: Objet figurant dans l'ensemble bâti L

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 octobre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 4 septembre 2019

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 13 juin 2019

Selon l'article 60 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée municipale a été déposé publiquement du 27 juin 2019 au 12 juillet 2019 et après la pause estivale du 5 au 9 août 2019. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 26 août 2019.

Perrefitte, le 4 septembre 2019

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Facture des eaux usées 2019

Basé sur les frais d'entretien du réseau des canalisations ainsi que sur les attributions au fonds spécial du maintien de la valeur, le prix des eaux usées 2018 a été arrêté par le Conseil municipal. La taxe de base sera facturée à CHF 12.90 / UR et le m³ consommé

sera facturé à CHF 1.55, soit les mêmes montants que les années précédentes. Les propriétaires recevront ces factures à la fin du mois de septembre.

Modification du règlement d'organisation

La modification du règlement d'organisation de la commune de Perrefitte (suppression de l'article 1, alinéa 2) votée lors de l'assemblée municipale du 13 juin 2019 a été approuvée par l'Office des affaires communales en date du 16 août 2019, date à laquelle cette modification entre en vigueur. Ce document peut être consulté au Secrétariat municipal pendant les heures d'ouverture.

Perrefitte, le 4 septembre 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: PPE Orgerie 2k, p.a M. Lucio Cocciantelli, administrateur, Chemin de Graiterie 28, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 809, au lieu-dit: « Orgerie 2k », commune de Perrefitte

Projet: Pose de fenêtres alu pour fermer les balcons existants

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: HA3

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 octobre 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 4 septembre 2019

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérante: Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Auteur du projet: ATB SA ingénieurs-conseils SIA-USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: diverses parcelles, aux lieux-dits: « Le Maupas et Les Navelles », Souboz et Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet: construction d'une nouvelle conduite d'eau potable de 1300 mètres entre les villages de Sornetan et de Souboz, remplacement des conduites d'eau potable existantes sur une longueur de 98 mètres (Sornetan) et une longueur de 207 mètres (Souboz), réalisation d'une chambre de pompage souterraine, pose de 3 hydrants et divers raccords pour abreuvoirs.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: routes et agricole.

Zones de protection: prairie et pâturage riche en espèce (art. 532 E5 RCC Sornetan), périmètre de protection du paysage villageois (art. 514 RCC Souboz) et IVS d'importance régionale BE 2053.

Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE, 41c OEaux, 25 LCFO, 80 LR et 532 E5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 août 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: SEPV Syndicat des eaux usées du Petit-Val, p. adr. M. Heinz Gyger, La Combe des Peux 45, 2716 Sornetan.

Auteur du projet: ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N° 82 et 220, au lieu-dit: «Le Pichoux 33», Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet: installation d'une mini-station d'épuration mécanique et biologique avec entrée dans la mini-step des eaux résiduaires du bâtiment N° 33 et conduite de sortie de la mini-step au cours d'eau.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 août 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Dubugnon Karim, Clos Eclairon 24, 2716 Sornetan

Emplacement: Clos Eclairon 24, Sornetan, parcelle N° 58, commune de Petit-Val

Projet: Installation photovoltaïque: production d'électricité pour l'habitation

Dimensions: selon plans déposés

Zone: Centre ancien

Recensement architectural: Bâtiment digne de conservation, objet C

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 3 octobre 2019 inclusivement** auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Soubos. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Soubos, le 4 septembre 2019

Secrétariat communal

Reconvilier

Tarif des émoluments pour le contrôle des installations de combustion

Conformément à l'article 12, alinéa 5, du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Reconvilier (RO), le Conseil municipal a édicté le Tarif des émoluments pour le contrôle des installations de combustion dans la commune de Reconvilier qui entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2019. Il peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre ce tarif dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 4 septembre 2019

Le Conseil municipal

Roches

Fermeture caisse communale

Exceptionnellement la caisse communale restera fermée le mercredi 11 septembre 2019.

Le secrétariat communal sera ouvert ce jour-là. Merci de votre compréhension

Roches, le 28 août 2019

Conseil communal

Saicourt

Avis de construction

Requérant: M. Olivier Chappuis, Bel-Air 13, 2732 Reconvilier

Projet: démolition du bâtiment suite à des dégâts feu, sur parcelle N° 102, au lieu-dit «Route de Bellelay 18, 2712 Le Fuet»

Dimensions: selon plans déposés

Zone: mixte

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 septembre 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 28 août 2019

Conseil municipal

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 2 octobre 2019 à 20h15 à l'école secondaire de Bellelay.

Ordre du jour:

- 1) Procès-verbal de la séance du 2 mai 2019
- 2) Désignation de deux scrutateurs
- 3) Discuter et accepter un crédit de CHF 30'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- 4) Discuter et accepter les modifications du règlement d'organisation
- 5) Discuter et accepter les modifications du règlement sur le statut du personnel et les traitements et de l'annexe II
- 6) Budget 2020
- 7) Informations sur la marche de l'école
- 8) Divers

Bellelay, le 4 septembre 2019

La Commission scolaire

Saules

Election complémentaire de deux membres du conseil communal de la 2^e série

A la suite de la démission de M. Joachim Stalder pour le 19 août 2019 ainsi que celle de M. Marc Scheidegger pour le 31 décembre 2019, les ayants droit de vote

en matière communale sont convoqués le **dimanche 17 novembre 2019 de 10h à 11h au bureau communal de Saules** pour procéder par les urnes, d'après le système majoritaire, à l'élection complémentaire de la 2^e série de **deux membres du conseil communal** pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (1 année).

L'élection communale prévue initialement le 20 octobre 2019 est annulée.

Les listes des candidats établies selon l'article 22 du Règlement concernant les élections par les urnes seront déposées au Secrétariat communal **jusqu'au vendredi 11 octobre 2019 à 11h**. Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.

Saules, le 4 septembre 2019

Conseil communal

Animation mobile de l'AJR à la place de sport mercredi 4 septembre 2019 de 14h à 17h

L'Action Jeunesse Régionale propose gratuitement pour les jeunes de 6 à 18 ans un après-midi d'animation, sport, jeux, divertissement et bien plus encore ce **mercredi 4 septembre 2019 de 14h à 17h à la place de sport de Saules**.

Saules, le 4 septembre 2019

Secrétariat communal

Seehof

Avis de construction

Requérant: Monsieur Andreas Pünter, Bächle 33, 2747 Elay.

Auteur du projet: AGROplanungen GmbH, Aeschstrasse 6, 4558 Winistorf.

Emplacement: parcelle N° 1, au lieu-dit: «Bächle», commune d'Elay.

Projet: construction d'une nouvelle grange pour le stockage du foin et l'entreposage de trois silos d'une capacité de 57.7 m³ chacun, aménagement d'un chemin d'accès et d'une place en groise et déplacement de la ligne aérienne Swisscom.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: IVS local «BE 3031».

Dérogations: art. 24 LAT; 25 LCFo, 48 LAE; 18 DRN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Elay. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 août 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Le conseil de bourgeoisie

Valbirse

Avis de construction

**** Modification de la demande de permis de construire publiée le 8 août 2018 ****

«Les oppositions et réserves de droit déposées lors de la première publication demeurent valables»

Requérante : Orval Domus SA, Rue Charles Schaüblin 3, 2735 Malleray.

Auteur du projet : KWSA, Rue Charles Schaüblin 3, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelle N° 1186, au lieu-dit: « Rue du Crêt », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : déplacement du grenier et construction d'un immeuble d'habitation en PPE de 4 appartements avec parking souterrain de 8 places de stationnement, aménagement de 2 places de stationnement à l'extérieur et construction d'un cheminement piétonnier au Nord de la parcelle.

Modification : suppression d'une partie du cheminement piétonnier au Nord de la parcelle.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H I

Dérogations : art. 80 LR, 51 OC, 48 LAE, 41c OEaux et 14 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 septembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la modification**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 août 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M^{me} Schenck Natacha, Pré Rond 6, 2735 Malleray, M. Dell'Anna Vito, Rue du Crêt 24, 2740 Moutier

Auteur du projet : M^{me} Schenck Natacha, Pré Rond 6, 2735 Malleray, M. Dell'Anna Vito, Rue du Crêt 24, 2740 Moutier

Propriétaire foncier : M^{me} Schenck Natacha, Pré Rond 6, 2735 Malleray, M. Dell'Anna Vito, Rue du Crêt 24, 2740 Moutier

Projet : pose de pavés avec centre filtrant sur accès en groise, sur la parcelle N° 212, Le Vélé 8, en zone H3 à Bévillard, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans du **jusqu'au 3 octobre 2019**. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement. Bévillard, le 27 août 2019

Conseil communal de Valbirse

Avis de construction

Requérant : Monsieur Fritschi Pierre-André, Sous les Colons 3, 2735 Malleray

Auteur du projet : Renoconcept Sàrl, Ch. du Paradis 2, 2604 La Heutte

Propriétaire foncier : Monsieur Fritschi Pierre-André, Sous les Colons 3, 2735 Malleray

Projet : changer les anciennes fenêtres en bois brun par de nouvelles fenêtres en PVC blanc. Remplacer les volets verts par de nouveaux en alu de couleur anthracite, réfection de la façade couleur identique et changer la porte d'entrée anciennement en bois brun par une porte blanche en alu, à Sous les Colons 3, sur la parcelle N° 1524, en zone HA à Malleray, commune de Valbirse.

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 3 octobre 2019**. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 30 août 2019

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant : Madame et Monsieur Sylvie et Hans Bexkens, Champ Pention 12, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Menuiserie Morand Sàrl, Rue Principale 43, 2735 Bévillard et Lack Cheminées SA, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Propriétaire foncier : Madame et Monsieur Sylvie et Hans Bexkens, Champ Pention 12, 2735 Bévillard

Projet : agrandissement de deux Velux et ajout d'un nouveau Velux. Installation d'un poêle à bois et canal de cheminée sur le bâtiment situé à Champ Pention 12, sur la parcelle N° 267, en zone H3 à Bévillard, commune de Valbirse

Recensement architectural : bâtiment digne de protection, objet C

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 3 octobre 2019**. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 30 août 2019

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant : Monsieur Heimann Stéphane, Rue Aimé-Charpillot 8, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Entreprise générale, Menuiserie Morand Sàrl, Rue Principale 43, 2735 Bévillard

Propriétaire foncier : Monsieur Heimann Stéphane, Rue Aimé-Charpillot 8, 2735 Bévillard

Projet : démontage de la véranda à l'Est. Création de 2 balcons en bois côté Est. Isolation périphérique + lames (gris clair) pour façade de l'ancien agrandissement à l'Est. Modification de l'escalier extérieur côté Sud du bâtiment principal. Nouvelle peinture du bâtiment principal (gris). Création d'un couvert pour terrasse extérieure à l'Est et pose d'une porte-fenêtre pour accès à la terrasse Est, à la rue Aimé-Charpillot 8, en zone Centre, sur la parcelle N° 238, à Bévillard, commune de Valbirse.

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 3 octobre 2019**. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 30 août 2019

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 16 septembre 2019

Les membres du conseil général de la commune mixte de Valbirse sont convoqués le lundi 16 septembre 2019 à 19 h, à la halle de gymnastique de Bévillard.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 24 juin 2019
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver le règlement du personnel de la commune mixte de Valbirse
5. Approuver:
 - a. le nouveau règlement de l'arrondissement du cimetière de Valbirse
 - b. le nouveau règlement concernant le financement spécial de l'arrondissement du cimetière de Valbirse
 - c. le nouveau règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche, relatif à l'arrondissement du cimetière de Valbirse
 - d. le nouveau règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des tombes
6. Approuver le transfert des actions de la Maison de l'Enfance du patrimoine financier au patrimoine administratif
7. Réflexion au sujet de l'avenir de l'Ecole à journée continue de Valbirse
8. Réponse à l'interpellation 2019 / 02, PBD-UDC « responsabilités au sujet de l'école à journée continue de Malleray »
9. Réponse à l'interpellation 2019 / 03, PLR et sympathisants « locaux de l'école à journée continue »
10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
11. Rapport de la Commission scolaire
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales

Bévillard, le 30 août 2019

Au nom du conseil communal

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
37	33	11.09.2019	mercredi	42	38	16.10.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi
38	34	18.09.2019	mercredi	43	39	23.10.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi
39	35	25.09.2019	mercredi	44	40	30.10.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
40	36	02.10.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
41	37	09.10.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIMÉ
				47	43	20.11.2019	mercredi				